

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Bail pour le logement n°3 situé au deuxième étage du bâtiment de l'école élémentaire Aristide Briand, situé 1 rue Albert Marquet.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant le souhait de Monsieur [REDACTED] d'occuper l'appartement n°3 de type F3 sis 1 rue Albert Marquet à titre personnel,

DECIDE

Article 1 : De signer avec Monsieur P [REDACTED] un bail pour le logement n° 3 de type F3 de 54,25 m², situé au deuxième étage du bâtiment de l'école élémentaire Aristide Briand, sis 1 rue Albert Marquet.

Article 2 : Le bail est conclu pour une durée de six années,

Article 3 : Le loyer mensuel hors taxes et hors charges est fixé à 700 € que le preneur s'oblige à payer au bailleur à terme à échoir.
Le loyer sera révisé chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du bail, selon l'indice de révision des loyers publié par l'Insee.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 22 janvier 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT